

Commune de Fourneaux (Loire)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2023

Le 8 décembre 2023, à 20H30, en mairie, le conseil municipal de Fourneaux s'est réuni sur convocation adressée par mail le 2 décembre 2023, affichée à la même date.

La séance est présidée par Jean François NEYRAND, maire.

Présents : Jean-François NEYRAND, Jean-Jacques BABE, Jean-Claude de HENNEZEL, Anne-Laure LANGEVIN, Marise GIRARD, Bernard CHARMILLON, Jean-François CHETAIL, Aurélie CHEVRON, Myriam COUTURIER, Pascal GOUTTENOIRE, Isabelle JUNET, Samuel PIOT, Carole de la SALLE, Christian VILLAIN

Absents excusés :

Pouvoir :

Jean-François NEYRAND fait observer que 14 membres du conseil sur 14 sont présents, que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil désigne alors Marise GIRARD pour assurer la fonction de secrétaire.

Puis Jean-François NEYRAND rappelle l'ordre du jour :

- 1 Lecture et approbation du PV de la séance du 10 novembre 2023
- 2 Avis sur la modification de droit commun n° 1 du PLUI
- 3 Demandes de subvention 2024 : voiries, solidarité
- 4 Point sur les projets en cours: local pour les accueils de loisirs et garderies périscolaires, nouveau quartier
- 5 Information sur le fonctionnement des services
- 6 Modifications budgétaires
- 7 Calendrier des réunions 2024
- 8 Questions diverses

1 LECTURE ET APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Le projet de procès-verbal de la séance du 10 novembre a été envoyé aux conseillers avec le dossier de préparation du conseil. Aucune remarque ou demande de correction n'est faite en conseil. Sur question de Jean-François NEYRAND, le procès-verbal est approuvé par 12 voix sur 14 et deux abstentions, Christian VILLAIN, absent à la réunion du 10 novembre, et Samuel PIOT qui n'a pas pu lire l'intégralité du procès-verbal en raison de son envoi tardif.

2 AVIS SUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLUI

Jean-François NEYRAND rappelle que le fonctionnement du PLUI révèle la nécessité de quelques

ajustements pour répondre à des situations constatées.

Cette modification nécessite le recueil de l'avis des « personnes publiques associées », Etat, Région, Département, Chambres consulaires, SCOT du Roannais, et SCOT voisins ainsi que l'avis des communes de la COPLER.

LES MODIFICATIONS PROPOSEES

- a) Création de deux STECAL en zone A autour de deux gîtes pour permettre des constructions complémentaires sur ces gîtes. Il s'agit pour le gîte de la Colombière à ST Symphorien de Lay de créer un local de stockage de 40 m² accolé aux bâtiments existants, destiné à abriter notamment le mobilier de réception utilisé par le gîte. La création d'un STECAL dont le périmètre colle au périmètre du gîte permet de réaliser cette construction en zone A. Ce STECAL aurait les mêmes règles que les STECAL autour de gîtes existant à Cordelle. L'autre STECAL serait constitué autour du gîte des Jaunes à St Victor pour permettre la construction de Tiny Houses (sorte de cabanes en bois aménagées) ; des prescriptions sont prévues pour une meilleure insertion dans le paysage. En effet, Saint Victor sur Rhins est soumise à la loi montagne.

Dans les deux cas, l'opération permet de corriger une trop grande rigueur du PLUI qui n'avait pas créé de STECAL autour de ces gîtes existant alors qu'il aurait fallu le faire pour permettre leur fonctionnement.

- b) Inscription sur la liste des bâtiments pouvant changer d'affectation d'un ancien atelier textile à St Just la Pendue, situé en limite de zone urbanisé ; le terrain d'assiette de ce bâtiment a été mis en zone N et de ce fait aucun aménagement ne peut être fait dans le bâtiment. En inscrivant le bâtiment sur la liste, on permet à terme sa transformation en logement. Toutefois cette transformation supposera que la transformation reçoive l'accord préalable de la CDPENAF, commission départementale pour la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- c) Lors de l'élaboration du PLUI une trame d'inconstructibilité avait été mise sur les parties urbanisées de Cordelle et de Pradines en raison de l'insuffisance de leurs installations de traitement des eaux usées. Ces deux communes ont fait les travaux nécessaires, et il faut une modification du PLUI pour constater que les travaux ont été faits et pour enlever la trame.

DECISION

Après délibération, à l'unanimité, le conseil a adopté la décision suivante :

Le conseil dans sa séance du 8 décembre,

Connaissance prise du projet de modification de droit commun N° 1 du PLUI COPLER

Connaissance prise notamment du projet de création d'un STECAL autour du gîte de la Colombière à ST Symphorien, et d'un STECAL autour du gîte des Jaunes à ST Victor,

Connaissance prise du projet d'inscription sur la liste des changements de destination du bâtiment situé sur la parcelle AD 487 à ST Just

Connaissance prise des travaux de mise aux normes réalisés à Cordelle et Pradines justifiant la suppression de la trame assainissement institué sur les 2 bourgs lors de l'élaboration du PLUI

Considérant que la modification proposée vient corriger des dispositions du PLUI devenues inadaptées

Donne un avis favorable à la modification de droit commun n°1 du PLUI.

3 DEMANDES DE SUBVENTION 2024 : VOIRIES, SOLIDARITE

Jean-François NEYRAND rappelle que lors de la réflexion sur les investissements 2024 et sur les aides à solliciter, le conseil avait orienté ses réflexions sur une demande d'aide au titre de l'enveloppe de solidarité pour le changement de la chaudière de l'ancienne mairie dans le cadre du réaménagement pour les accueils de loisirs, et sur une nouvelle campagne de point à temps sur certains chemins.

Les projets ont évolué ; le réaménagement de l'ancienne mairie est actuellement abandonné au profit d'un projet d'extension de l'école publique. La subvention de solidarité ne peut être demandée pour 2024 sur ce projet.

Puis Jean-Jacques BABE indique qu'en ce qui concerne la voirie, le 10 novembre dernier, le Conseil a décidé de suivre les recommandations du groupe circulation et de mettre la priorité sur le réaménagement des entrées de Fourneaux et la sécurisation des piétons et cyclistes dans le village. Cette modification de priorité est notamment liée aux plaintes répétées d'habitants dont les maisons sont régulièrement dégradées par des poids lourds qui passent dans le village malgré les interdictions. Par ailleurs, la sécurité des enfants qui circulent dans le village n'est pas assurée quand des poids lourds traversent le village.

Les propositions du groupe circulation sont donc les suivantes :

- Modifier la signalétique en entrées de village pour mettre des panneaux lumineux rappelant l'interdiction de la traversée du village avec des poids lourds
- Modification de la signalétique pour clarifier l'accès à la déviation poids lourds
- Création d'un étranglement sur l'accès du village coté RN7 avec deux objectifs : permettre la descente sécurisée des enfants des cars scolaires qui s'arrêteront dans l'étranglement bloquant ainsi la circulation pendant la traversée des enfants ; obliger les véhicules lourds à ralentir et à lire les panneaux d'interdiction
- Poser des barrières en bordure du trottoir route de Chirassimont, vers le café, avec un triple objectif : sécuriser le passage des piétons en empêchant le stationnement des véhicules sur le trottoir- ce qu'ils continuent à faire malgré les panneaux d'interdiction-, sécuriser les personnes sortant du bar ou de l'épicerie en empêchant les véhicules notamment cars scolaires de rouler sur le trottoir, sécuriser les clients du bar quand ils sont assis sur la terrasse
- Achat de séparateurs de chantier pour tester une nouvelle forme de ralentisseurs vers le cimetière avant de le pérenniser avec un équipement en béton.

Par mail du 28 octobre 2023, la commune a sollicité un rendez-vous pour recueillir l'avis du département sur ce projet. Cette demande n'a reçu aucune suite ; il faut sans doute en conclure que les services du département laissent la liberté à la commune de gérer les aménagements routiers dans le village.

Le chiffrage du projet selon les devis reçus serait le suivant :

3 panneaux LED solaires interdit aux poids lourds pour les entrées de bourgs	6 781,77 euros HT
Panneaux de signalisation pour guider les véhicules notamment vers les entreprises (complément indispensable des interdictions de traverser le village)	4 533,41 euros HT
Panneaux déviation obligatoire	711,87 euros HT
Séparateurs de chantier	2 562,97 euros HT
Barrières de ville pour route de Chirassimont	970,00 euros HT
Etranglement en entrée de ville coté RN7	4 244,98 euros HT
TOTAL	19 805,00 euros HT

Comme il s'agit de travaux sur les routes départementales en agglomération, l'enveloppe voirie ne peut être sollicitée. Mais la commune peut solliciter l'aide du département au titre de l'enveloppe « amendes de police ».

Une discussion s'instaure que la protection du trottoir devant le bar épicerie. Jean-François NEYRAND rappelle qu'un article sur ce sujet sera inséré dans le Petit Journal de janvier 2024. Christian VILLAIN suggère de mettre plus de barrière dans la continuité de celles envisagées. Jean-Claude de HENNEZEL lui répond que le test était fait sur 5 barrières pour voir comment cela fonctionnera. Jean-François NEYRAND ajoute que l'on ne peut pas mettre de barrière devant la porte du garage de l'épicerie ni sur l'emplacement livraison réservé à la desserte du restaurant scolaire. Samuel PIOT note que les voitures sont garées également devant la porte de l'épicerie. Jean-François NEYRAND indique que l'on peut demander à la Gendarmerie de faire respecter la signalisation arrêt interdit.

Carole de la SALLE demande si la mise en place des barrières créera un espace complètement sécurisé pour les enfants. Jean-Jacques BABE lui indique qu'il est plutôt prévu de laisser un espace d'1 mètre entre chaque barrière de 1 m pour laisser l'accès au bar et pour avoir la place de mettre les pots de fleurs habituels. Jean-Claude de HENNEZEL indique que l'on pourrait avoir des barrières avec un grillage mais que ce n'est pas le but recherché.

Après consultation du conseil, Jean-Jacques BABE propose de prendre 7 barrières ce qui ferait passer le devis de 970 à 1 358 euros HT et le total des devis de 19 805 euros à 20 193 euros.

En ce qui concerne les séparateurs dont l'acquisition est envisagée pour tester la modification de l'étranglement devant le cimetière, Christian VILLAIN propose de demander un prêt à une entreprise de BTP comme EIFFAGE. Jean-Claude de HENNEZEL lui indique que ces barrières après avoir servi devant le cimetière pourront être réutilisées pour les manifestations et fêtes de village et permettront une meilleure sécurité. Sur question de Pascal GOUTTENOIRE, Jean-Claude de HENNEZEL confirme que les séparateurs pourraient être utilisés pour des fêtes car ils sont en plastique et peuvent être bougés.

Jean-François NEYRAND rappelle qu'aujourd'hui la question posée est de savoir si nous adoptons le principe de l'investissement et de la demande de subvention. Il indique qu'il envisage d'envoyer un message aux conseillers départementaux pour leur demander d'être généreux sur la demande au titre des amendes de police car nous ne formulons pas de demande au titre de la solidarité ou de la voirie en 2024. Il précise que nous avons des travaux d'entretien à réaliser sur plusieurs chemins, notamment chemin du Désert, chemin des Berches, chemin de Jodard, chemin de l'Aubépin vers chez Burnichon mais ces travaux ne sont pas de l'investissement mais de l'entretien courant, et ne sont donc pas subventionnables. Pascal GOUTTENOIRE confirme la nécessité de recharger le chemin des Horts et

précise qu'il serait souhaitable de goudronner le chemin du Désert dans la partie en pente.

Carole de la SALLE revient sur la circulation des piétons dans le village notamment Route de Croizet; elle suggère de faire un balisage jaune pour délimiter le secteur réservé aux pétons. Jean-Jacques BABE lui répond que cette solution ne peut être retenue car il faudrait une largeur d'environ 1,40 mètres ce qui ne laisserait pas assez de place pour la circulation des véhicules.

Sur question de Jean-François NEYRAND, après délibération, à l'unanimité, le Conseil adopte la décision suivante :

Le Conseil municipal de Fourneaux réuni le 8 décembre 2023,

- **Considérant que la sécurisation dans le village est devenue une priorité absolue**
- **Considérant que l'on ne peut pas préconiser le développement des déplacements selon les modes doux si l'on ne gère pas les flux de circulation de façon adaptée,**
- **Considérant que la signalisation existante a largement montré son inefficacité puisqu'elle n'est pas respectée,**
- **Considérant que les services du département, compétents s'agissant de routes départementales en agglomération, n'ont pas donné suite aux demandes de rendez-vous approuvant ainsi implicitement le projet de réaménagement**

Décide d'autoriser le maire à solliciter l'aide du département pour les travaux décrits ci-dessus pour un montant de 20 193 euros HT au titre de l'enveloppe amendes de police et demande au maire d'indiquer au département que la commune renonce à solliciter l'aide du département au titre des enveloppes voirie et solidarité 2024.

4 POINT SUR LES PROJETS EN COURS: LOCAL POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS ET GARDERIES PERISCOLAIRES, NOUVEAU QUARTIER

EXTENSION DE L'ECOLE

Une consultation a été envoyée à plusieurs cabinets d'architecte pour permettre la sélection d'un maître d'œuvre pour définir les travaux, préparer le dossier de permis de construire, assister la commune dans les opérations de consultation des entreprises, suivre les travaux et la réception. Une visite du site est proposée le 13 décembre matin.

L'objectif est de décider la nomination de la maîtrise d'œuvre avant fin janvier 2024 pour ensuite avancer sur la préparation du dossier de permis. L'instruction du permis prendra 3 mois. Il faut donc essayer d'avoir un dépôt aussi rapide que possible.

Myriam COUTURIER demande si la subvention pourra être demandée avant la fin de l'année. Jean-François NEYRAND lui répond que nous n'avons pas de chiffrage pour le moment, qu'il faut choisir un maître d'œuvre, préciser le projet pour avoir le chiffrage estimatif. Mais il envisage d'écrire au Sous-Préfet pour lui parler du projet, lui dire que la commune n'a pas bénéficié de la DETR pour la construction de l'école, que nous espérons que sur l'extension de l'école l'Etat regardera le projet avec bienveillance le dossier, et lui demander de nous autoriser à avancer sur les travaux en déposant préalablement un dossier pour une DETR 2025.

Christian VILLAIN demande quels sont les cabinets consultés. Jean-François NEYRAND lui répond qu'ont été consultés Equilibre, Fabriques, Créa eco. Zeppelin sera consulté car prêt à répondre. Christian VILLAIN suggère de consulter également Stéphane DUBAIL à Amplepuis. Il transmettra ses coordonnées.

NOUVEAU QUARTIER DE LA CRENILLE

Nous avons activé la partie préparation du permis d'aménager avec ZEPPELIN (Olivier LERUTH et M MARTEL/SEITT). Une première réunion a été organisée le 7 décembre 2023. Elle a permis de définir quelques principes sur l'écoulement des eaux, sur les cheminements piétons, et sur la souplesse des découpages des parcelles pour permettre de faire face aux différentes possibilités d'un marché immobilier perturbé.

Il est nécessaire de procéder à une étude de sol. ZEPPELIN nous a transmis un cahier des charges et doit nous proposer des noms de structure pouvant répondre à notre demande. L'étude servira notamment à déterminer la nature du sol dans le fonds du pré pour connaître la technique à employer pour la réception des eaux pluviales avant leur renvoi dans le réseau eaux pluviales. La COPLER a confirmé qu'un dossier « loi sur l'eau » doit être réalisé.

Prochaine réunion prévue jeudi 25 janvier à 15h. La COPLER sera invitée pour qu'elle puisse réagir sur la composition du dossier de permis d'aménager avant son dépôt.

A l'occasion de cette revue des projets en cours, Isabelle JUNET demande comment avance le local du cantonnier. Jean-Jacques BABE lui répond que la réalisation du chaînage du mur du nouveau garage a été retardée par la difficulté de livraison des moellons sans cesse repoussée. Les 2 poutres ont été posées. Jean-Claude de HENNEZEL indique que l'objectif est de poser la toiture courant janvier. Jean-François NEYRAND rappelle que le dossier nécessite du temps car le travail est actuellement réalisé par des élus bénévoles.

Il indique également que l'on rencontre des problèmes de chauffage à la Salle de l'an 9. Le système de programmation du chauffage ne fonctionne plus, sans que l'électricien Petersen ait pu déterminer la cause exacte du problème, et il faut lancer manuellement le chauffage du hall. Cette situation ne peut durer et il est nécessaire de passer à la phase évoquée à plusieurs reprises en conseil : installer un système de télécommande paramétrable et activable à distance par internet. A cette occasion, l'électricien pourra installer un téléphone pour les appels d'urgence avec une alimentation électrique sauvegardée par un onduleur. Cette exigence a été précisée par la Commission de sécurité. Le conseil prend note de la nécessité de faire ces travaux.

5 INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Anne-Laure LANGEVIN indique que l'arrêt de Mélisa a été prolongé. Pour le moment nous privilégions un recours aux intérimaires. Mais cette solution est coûteuse et la recherche d'un CDD sera à envisager si la situation perdure.

Comme indiqué le mois dernier, Typhen salarié AFR est en arrêt et son retour n'est pas prévu. Pour le moment, et pour faire face à cette absence, les deux services du restaurant scolaire sont réunis en un service unique, non sans quelques nécessaires calages en raison du nombre d'enfants réunis en même temps.

Le recrutement d'une personne avec mission d'ATSEM, en CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire, a été lancé pour remplacer le travail fait par Typhen. Les entretiens de recrutement sont prévus le 13 décembre.

Par ailleurs, après quelques difficultés, Angélique a décidé de donner sa démission avec effet sous 30 jours ce qui veut dire qu'elle ne reprendra pas le 8 janvier. Un recrutement a été lancé et les entretiens

sont prévus le 19 décembre.

Myriam Couturier s'interroge sur les interactions entre ces différents départs et sur leurs causes.

Anne-Laure LANGEVIN et Jean-François NEYRAND rappellent que nous n'avons d'éléments tangibles expliquant les départs. Mais les postes auprès des enfants sont stressants, surtout à l'heure du déjeuner, et certaines personnalités ne sont pas adaptées à ces moments de tension et aux échanges parfois un peu bruts entre des personnels travaillant dans un espace de temps contraint.

Isabelle JUNET indique qu'elle a reçu de mauvais échos de parents mécontents.

Aurélié CHEVRON suggère de fixer le cadre précis des horaires de service, garderie, ménage quand il n'y a qu'un seul service : l'organisation avait été décrite pour deux services et il pourrait exister un flou lorsque l'on revient à un service.

Carole de la SALLE note que le moindre détail paraît compliqué et qu'entre l'hiver et l'été la gestion des enfants n'est pas la même.

Samuel PIOT souhaite que les éventuelles difficultés entre les encadrants n'impactent pas les enfants. Par ailleurs, il trouve très bien que les écoles soient mélangées pendant les repas. Carole de la SALLE ajoute qu'il ne faut pas forcer les enfants à se mélanger ni les punir sans raisons valables.

Christian VILLAIN demande quels sont les facteurs aggravants qui expliquent les tensions. Anne-Laure LANGEVIN lui dit que la période du COVID a engendré beaucoup de tensions, notamment en raison des absences multiples, des temps d'isolement requis ainsi que des multiples changements d'organisation en fonction des directives reçues de l'Etat et que ces tensions subsistent ; une formation a été organisée pour essayer de recréer un contact plus facile.

Carole de la SALLE indique que l'eau stagnante dans la cour est également un problème car les enfants arrivent trempés au restaurant ou à l'école. Anne-Laure LANGEVIN propose de mettre du gravier.

Après cette discussion, le conseil prend acte des recrutements engagés pour remplacer les personnels démissionnaires et les approuve en tant que de besoin.

6 MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Jean-François NEYRAND indique que différents éléments sont venus perturber le fonctionnement de la commune cette année, notamment dans l'organisation du personnel.

Les perspectives à fin d'année peuvent être estimées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL FOURNEAUX

Conseil du 8 décembre 2023

RECETTES	BUDGET2021	RESULTAT	BUDGET	ESTIMATIO	
	INITIAL	2021		N 2023 AU	30/11
ATTENUATION DE CHARGES	18 000	21 675	6 932	3 500	8 546
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE, ET VENTES	37 650	47 567	54 621	54 000	60 775
IMPOTS ET TAXES	282 500	299 623	333 319	312 000	336 824
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATION	86 600	92 339	89 198	81 372	88 586
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	0	1 470	5 258	6 000	3 976
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1 392	24 555	1 864	159
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS/divers	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	424 750	464 066	513 882	458 736	498 866
DEPENSES					
CHARGES A CARACTERE GENERAL	154 400	141 671	144 330	152 700	158 098
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	197 450	187 992	199 526	214 550	214 900
ATTENUATION DE PRODUITS	0	2 246	1 783	2 000	1 192
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 400	67 016	65 989	66 220	65 533
SOUS TOTAL	412 250	398 925	411 628	435 470	439 723
CHARGES FINANCIERES	18 000	17 095	14 934	15 000	15 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	200	0	4 217	0	63
DOTATION AUX PROVISIONS/amortissements	2 500	2 252	2 200	2 300	2 156
SOUS TOTAL	20 700	19 346	21 350	17 300	17 219
TOTAL DEPENSES	432 950	418 271	432 979	452 770	456 942
RECETTES -DEPENSES= EXCEDENT	-8 200	45 795	80 904	5 966	41 924
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	36 752	36 653	36 448	57 352	57 352
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (avant affectation)	28 552	82 448	117 352	63 318	99 276

Les charges à caractère général sont sensiblement au-dessus de la prévision budgétaire. Le recours à l'intérim en remplacement de personnel malade explique ce dépassement, les dépenses d'intérim sont inscrites en charges à caractère général et pas en frais de personnel.

Les autres charges sont en ligne avec le budget, mais le poste frais de personnel pourrait être légèrement sous dimensionné, en raison d'absences rémunérées avec remplacement de la personne absente ce qui entraîne un double paiement de salaires.

Côté recettes, l'Administration vient d'envoyer le décompte des recettes fiscales. Le budget prévoyait 240 000 euros et la recette devrait être de l'ordre de 260 000 euros.

Enfin, il serait utile de faire un virement au CCAS pour lui permettre de fonctionner car il termine l'année 2023 sans aucune réserve.

La modification budgétaire proposée est donc la suivante :

- Augmentation de la ligne contrats de service (intérim, prestation de personnel de l'AFR) pour 9 000 euros
- Augmentation de la ligne personnel non titulaire pour 6 000 euros
- Augmentation de la ligne CCAS de 1 000 euros
- Diminution de la ligne subventions aux associations de 1 000 euros
- Augmentation des recettes fiscales de 15 000 euros

Après délibération, à l'unanimité, le conseil adopte la modification budgétaire n°3- 2023

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
611 contrats de service		9 000		
64131 personnel non titulaire		6 000		
6574 Subventions aux associations	1 000			
657362 CCAS		1 000		
73111				15 000
Sous total	1 000	16 000		15 000
TOTAL	15 000		15 000	

7 CALENDRIER DES REUNIONS DE CONSEIL DE 2024

Après discussion, le calendrier prévisionnel est fixé:

12/1/2024
26/1/2024
9/2/2024
15/3/2024
5/4/2024
3/5/2024
7/6/2024
5/7/2024
6/9/2024
4/10/2024
8/11/2024
6/12/2024

8 QUESTIONS DIVERSES

- Délégation communale au SIEL

Jean-François NEYRAND indique que Christian VILLAIN lui a fait part de sa difficulté à assister aux réunions SIEL et indique que compte tenu de ses autres activités il ne peut pas mettre la priorité sur sa présence à ces réunions.

Christian VILLAIN confirme qu'il remet son mandat de délégué au SIEL à la disposition du conseil.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil désigne Jean-Jacques BABE comme délégué titulaire auprès du SIEL et confirme Jean-François CHETAIL dans sa mission de délégué suppléant.

- Fêtes de fin d'année

Marise GIRARD indique que les bénévoles de la bibliothèque demandent si elles peuvent avoir des papillotes pour les enfants qui viennent à la bibliothèque. Aucun problème sur le principe Elle demande également où elle doit prendre les chocolats pour les 4 anciens en maison de retraite. Cette question ne relève pas du conseil mais du CCAS, mais il lui est recommandé de demander à Nicolas PIOT.

Jean-François CHETAIL s'interroge sur le paiement partiel demandé aux personnes invitées à participer au repas. Bernard CHARMILLON rappelle qu'à une époque la participation financière était laissée à l'appréciation de chacun. Isabelle JUNET rappelle que le système actuel est une décision prise par le CCAS dans lequel les personnes de plus de 70 ans sont représentées. Jean-François NEYRAND indique que la question sera posée au CCAS.

- Vœux de la municipalité

Isabelle JUNET demande quelle date est fixée pour les vœux de la municipalité pour l'inscrire dans le Petit Journal. Après discussion la date du samedi 13 janvier à 11h à la salle de l'an 9 est retenue.

- Problème de poteau Orange chemin du Désert

Pascal GOUTTENOIRE indique qu'un poteau Orange est cassé sur le chemin du Désert. Il a retiré les câbles pour qu'ils ne traînent pas au milieu de la chaussée. Il demande qui il faut prévenir. Bernard CHARMILLON et Jean-François NEYRAND lui indiquent qu'il faut faire une déclaration sur « dommages ouvrages orange » avec n° du poteau et photos de la plaque du poteau et du poteau.

Par ailleurs, il signale qu'un fossé a été à nouveau bouché par un tracteur agricole chemin de Viremoulin.

- Réunions de mi-mandat de la COPLER

Pascal GOUTTENOIRE demande si la réunion prévue le lundi 4/12 à ST Symphorien a eu lieu car il y est passé mais n'a vu personne. Jean-François NEYRAND lui indique qu'à priori la réunion a bien eu lieu mais qu'il n'a pas pu y aller car il avait d'autres contraintes le même jour. Isabelle JUNET et Carole de la SALLE indiquent qu'elles sont allées à Neulise. La nourriture était abondante... Elles étaient déjà au courant d'une grande partie de ce qui a été annoncé puisque beaucoup des sujets sont évoqués en conseil municipal.

- Décoration du village

Carole de la SALLE remercie le Comité des fêtes pour la décoration du village. Elle signale que les bancs situés devant la salle sont abîmés avec des pointes qui sortent.

- Réunion de la commission COPLER Aménagement : zones d'accélération des énergies renouvelables

Christian VILLAIN indique qu'avec Jean-François CHETAIL, ils ont participé à la réunion aménagement le 16 novembre. 15 communes sur 16 étaient présentes (Saint Just n'était pas représentée).

Il indique qu'il a été un peu surpris car une partie des communes était venue avec des cartes préparées. Jean-François NEYRAND lui confirme qu'en réunion, la COPLER avait souhaité une concertation sur les zonages avant la réalisation des cartes, travail long et délicat.

Christian VILLAIN indique qu'il y eu des discussions sur l'éolien, sur le photovoltaïque sur les bâtiments

agricoles pour savoir si la chambre d'agriculture est compétente comme sur les terrains en zone A et N ou si la compétence relève des communes. Christian VILLAIN pense que l'on pourrait trouver des terrains agricoles laissés à l'abandon et il cite les parcelles Martial au Plat Coupie transformées en friches depuis des décennies, la difficulté est que la chambre d'Agriculture n'a pas la visibilité sur ces terrains car elle n'est pas sur place.

Jean-François CHETAIL précise que le passage à la cartographie sera difficile car le logiciel est très peu souple

La séance est levée à 23h30